#### MAIRIE D'AVRESSIEUX

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2019

(convocations du 28 janvier 2019)

Absent: M.PARENT

## Compte administratif 2018

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2018 pour les montants suivants (identiques au compte de gestion de la trésorière) :

| COMPTE               | FONCTIONNEMENT |             | INVESTISSEMENTS |             | ENSEMBLE    |              |
|----------------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|--------------|
| ADMINISTRATIF        | Dépenses ou    | Recettes ou | Dépenses ou     | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou  |
| PRINCIPAL            | déficit        | excédents   | déficit         | excédents   | déficit     | excédents    |
| Résultats reportés   |                | 349 243.84  | 55 347.67       |             | 55 347.67   | 349 243.84   |
| Opérations exercice  | 314 783.52     | 478 796.31  | 352 869.62      | 375 417.91  | 667 653.14  | 854 214.22   |
| TOTAUX               | 314 783.52     | 828 040.15  | 408 217.29      | 375 417.91  | 723 000.81  | 1 203 458.06 |
| Résultats de clôture |                | 513 256.63  | 32 799.38       |             |             | 480 457.25   |
| Restes à réaliser    |                |             | 24 500.00       |             | 24 500.00   |              |
| TOTAUX CUMULÉS       | 314 783.52     | 828 040.15  | 432 717.29      | 375 417.91  | 747 500.81  | 1 203 458.06 |
| Résultats définitifs |                | 512 256.63  | 57 299.38       |             |             | 455 957.25   |

- affecte le résultat comme suit :

| BUDGET<br>GÉNÉRAL | Résultat<br>CA 2017 | Virement à la<br>SF | Résultat<br>exercice 2018 | Restes à réaliser<br>2018 | Chiffres à prendre en<br>compte pour<br>l'affectation de résultat |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Investissement    | -55 347.67          |                     | 22 548.29                 | D: 24 500                 | -57 299.38  |
|                   |                     |                     |                           | R:0                       |   |
| Fonctionnement    | 509 591.51          | 160 347.67          | 164 012.79                |                           | 513 256.63  |

## Plan Local d'Urbanisme: Modification simplifiée – Droit de préemption

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est produite sur le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 novembre 2018 dans le secteur de la Bigottière. Le conseil prend acte qu'une procédure de modification simplifiée sera prescrite pour la rectification de cette erreur.

D'autre part, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme annexé à la présente délibération;

Il est donc précisé que les zones concernées, sur l'ensemble du territoire, sont les suivantes :

- o UA, UH, UE, UEcoop, UEQ pour les zones urbaines ;
- o AUa pour la zone à urbaniser.
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales, sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser, hors périmètre ZAE transféré à la Communauté de communes Val Guiers;
- de donner délégation du Droit de Préemption Urbain à la Communauté de communes Val Guiers dans le périmètre de la Zone d'Activités Économiques « Parc Val Guiers » délimité par la zone UE au sudouest du territoire communal sur le plan de zonage annexé;

#### Forêt communale

Le conseil ne donne pas suite au programme d'entretien proposé par ONF pour délimitation du périmètre de la forêt communale. Il donne son accord sur la vente d'une coupe à marteler à Franck Gallay pour le montant de 610 €.

### Voirie

Suite à un courrier rectificatif du département, la subvention demandée au titre du FDEC (fonds départemental d'équipement des communes) sera attribuée sur le dossier de la route du Cattaud. La commission voirie devra prendre en compte l'état du chemin de la Bigotte et du sommet de la montée de Toudan.

#### Assainissement

Dès la rentrée de septembre, le SIEGA (syndicat d'assainissement) prévoit une réunion publique d'information auprès des usagers concernés par le futur réseau collectif à propos des modalités de raccordement à celui-ci. Le début des travaux est prévu à l'automne dans le secteur de Sur Les Vignes.

#### **Ouestions diverses**

- Pas de suite donnée à la proposition du SICTOM du Guiers pour l'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés (cela entraînerait la suppression du ramassage d'ordures ménagères au porte à porte)
- Proposition d'une journée de nettoyage et broyage le samedi 20 avril avec mise à disposition d'un broyeur par le SICTOM du Guiers
- Pose de dalles pour comblement des plates-bandes de la cour de l'école
- Vœu émis pour le maintien du service public ferroviaire
- Invitation du club Entente et Amitié le 18 février à 17h en remerciement des travaux de création de sanitaires dans leur salle associative.